

Changement de mention



● Licence 2^{ème} année

Chaque étudiant de L2 choisi en début d'année :

- ⇒ 2 mentions pour le semestre 3 - UE 4 (1 mention principale + 1 mention secondaire)
- ⇒ 1 mention pour le semestre 4 - UE 4 (mention principale)

● Licence 3^{ème} année => Accès de droit à la mention suivie en L2

Possibilité | Changement | de **mention**

1. Entre le semestre 3 et le semestre 4 (2^{ème} année)

Choix d'une mention différente à la mention principale choisie en début d'année pour le semestre 4

- ➔ Demande par mail à la responsable de la formation L2 Mme Jully-Lotz (p.jullylotz@unistra.fr) et à la scolarité =>> **jusqu'à la dernière semaine du semestre 3**



Dans le cas d'un changement de mention entre le semestres 3 et 4, les MECC de la nouvelle mention (mention principale) s'appliqueront pour le stage.

2. Changement de mention à la fin de la 2^{ème} année :

Ce changement n'est pas de droit et nécessite un dépôt de candidature via la plateforme *eCandidat*.

Il est nécessaire de prendre contact par mail avec le/la responsable de la mention de L3 souhaitée pour les exigences liées à la formation (un dossier peut être demandé).

Vous devez en avertir la responsable de la L2 par mail (p.jullylotz@unistra.fr)

eCandidat : <https://ecandidat.unistra.fr>

Période de candidature : entre avril et mai (voir calendrier sur <https://f3s.unistra.fr>)

3. Pas de changement de mention possible en cours d'année de L3

Pour s'inscrire dans une nouvelle mention de L3 (nouvelle année universitaire) la procédure eCandidat est obligatoire.

Il est conseillé de prendre contact par mail avec le/la responsable de la mention de L3 souhaitée.

En cas d'admission, un contrat pédagogique sera mis en place.

ETUDIANTS HAUT NIVEAU :

Après signature de votre plan de formation, veuillez contacter le responsable pédagogique d'année pour l'informer des éventuels aménagements. La validation par le responsable de promotion est obligatoire